



## Dans ce numéro :

|   |   |
|---|---|
| Accès aux documents comptables, droit des adhérents   | 2 |
| Formation, la rémunération des prestataires           | 2 |
| Rythmes scolaires, le risque d'un manque d'animateurs | 2 |
| Le poids économique du sport                          | 3 |
| Modernisation de la loi sur le sport                  | 3 |
| Charte des engagements réciproques                    | 3 |
| Les JO vu par les Français                            | 4 |
| Paris 2024  | 4 |
| Jeux Olympiques d'hiver : le patinage s'interroge     | 5 |
| Sotchi : le xénon médaille d'or du dopage             | 5 |
| Affaire Armstrong                                     | 5 |
| Exemption de la TVA                                   | 5 |
| La réserve parlementaire en question                  | 6 |
| Football : le cas de Monaco fait toujours débat       | 6 |
| L'arbitrage en question                               | 6 |
| Retransmission de Roland Garros, un accord de raison  | 6 |
| Actualités CDOS                                       | 7 |
| Echos 94  | 8 |

Avec le soutien du



## Passer d'une nation de sportifs à une nation sportive

On voit bien que le dialogue entre le président du CNOSF et la Ministre des Sports ne passe toujours pas, raison pour laquelle le président Denis Masseglia devrait adresser une lettre ouverte à tous les élus pour faire entendre la voie du mouvement sportif. Cet article reprend une partie de l'argumentaire qui sera utilisé.

Un projet de loi de modernisation est en cours d'élaboration pour rénover le modèle sportif français, mais selon le CNOSF « *Les conditions et les modalités d'écriture de ce texte ne permettent pas la mise en place d'une gouvernance renouvelée telle que souhaitée par le mouvement sportif* ». Pour le CNOSF, c'est le modèle que l'on doit moderniser car c'est la clé d'accès à la réussite d'une ambition, celle qui est contenue dans le titre de cet édit.

Une évolution est toujours difficile à imaginer. Celle-ci passe par l'optimisation des moyens, ceux dévolus aux équipements et aux actions que l'on doit renforcer, tandis que ceux consacrés aux services diminueraient. D'après le Président de la République, on a « *un Etat qui doit changer parce qu'il est trop lent, trop lourd et trop cher* ». L'Etat ne peut pas et ne doit pas tout faire, il doit avant tout jouer un rôle de facilitateur dans la conduite des actions.

Le CNOSF se dit conscient de son rôle et de sa représentativité, le mouvement sportif, tant au plan national que territorial, est prêt à assumer davantage de responsabilités dans un contexte de gouvernance renouvelée. Le projet du CNOSF qui a été élaboré et adopté à la quasi unanimité, est un « *projet pour le sport français* » dont l'ambition est affichée, et dont les mots clés sont : simplifier, optimiser et responsabiliser.

Le message est en somme assez clair, le projet du CNOSF n'a pas été pris en compte pour pouvoir se doter d'un modèle sportif conforme aux évolutions d'une société dont nul ne peut nier qu'elle a été bouleversée tant par la mondialisation et les nouvelles technologies, que par le besoin légitime de bien-être et de lien social.

On savait par avance que la mise en place d'une nouvelle loi de modernisation du sport serait compliquée à élaborer. La réaction du CNOSF était prévisible surtout quand on connaît les nombreuses divergences qui existent entre la Ministre et le Président.

Nous espérons que des compromis seront trouvés, car cette loi doit correspondre à l'enjeu des années à venir, tant au plan national qu'international. Cette lettre ouverte arrive à un moment où le gouvernement est loin d'être populaire, on ne le sait que trop bien. Il y a donc des réformes à faire dans beaucoup de domaines et le sport ne peut y échapper, reste à trouver la bonne méthode pour y parvenir.

Donc l'affaire sera à suivre avec la nomination de Madame Najat Vallaud Belkacem au Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, qui devrait permettre de renouer un dialogue constructif pour l'avenir du Sport Français.

## Accès aux documents comptables, droit des adhérents

«Tous les documents comptables des associations qui ont été reçus sont donc des documents communicables à toute personne qui en fait la demande, sans exception.»

Les membres d'une association qui perçoit plus de 153.000 euros par an de subventions publiques ou de dons, sont tenus de publier leurs comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, via le site internet des journaux officiels dans les trois mois qui suivent l'approbation des comptes en assemblée générale.

Tous les documents comptables des associations qui ont été reçus sont donc des documents communicables à toute personne qui en fait la demande, sans exception.

De la même manière chaque citoyen peut obtenir de l'autorité administrative qui a attribué une subvention, le budget et les comptes de l'association

qui en a bénéficié.

En ce qui concerne les communes qui attribuent une subvention supérieure à 75.000 euros ou représentant 50% des produits qui figurent au compte de résultat et dépassant les 23.000 euros, elles sont soumises aux mêmes règles. A noter que pour ce faire l'association se doit d'avoir communiqué à la municipalité ses comptes, ce n'est pas toujours le cas...

L'accès des membres de l'association aux comptes n'est pas obligatoire, néanmoins les dits comptes sont communiqués au moment de l'assemblée générale, la seule habilitée à donner quitus au trésorier.

En cas de doute sur la transpa-

rence des dirigeants de l'association, il appartient toujours aux membres de demander la réalisation d'un audit par un professionnel extérieur. Cette solution à un coût qui peut être un frein à ce type de demande. Il existe aussi le recours à un juge pour qu'il soit ordonné, sur requête ou en référé, en vue d'établir la preuve des faits dépendant de la solution d'un litige (art 145 du Code de procédure civile).

On sait régulièrement, qu'en fonction de l'importance des fonds publics reçus, il existe hélas des dysfonctionnements préjudiciables à l'association et répréhensibles au regard de la loi, si ce n'est de la morale, les cas sont rares dans le sport mais il en existe.

## Formation, la rémunération des prestataires

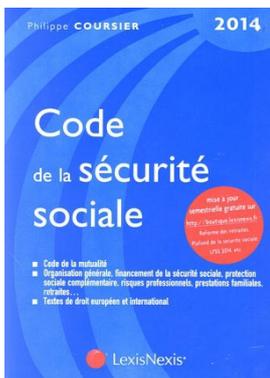
Il existe plusieurs cas de figure, tout en sachant que toute rémunération doit être soumise aux prélèvements sociaux.

Cette règle donne lieu à l'établissement d'un bulletin de paye, quels que soient l'âge ou l'activité de la personne, sauf si celle-ci possède un statut personnel lui permettant l'établissement d'une facture (travailleur indépendant, auto-entrepreneur...).

On doit faire une distinction entre le formateur salarié et le travailleur indépendant. Il est possible d'exercer plusieurs activités rémunérées dans la limite de 44 heures hebdomadaire, y compris pour les retraités percevant une pension de vieillesse à taux plein. Dans les autres cas le cumul emploi et retraite ne peut dépasser le montant du dernier salaire, sans excéder 160% du Smic (article L.161-22 du Code de la

Sécurité sociale). Il est bon de vérifier ce détail et de le mentionner sur la lettre d'embauche, même pour une journée.

«distinction entre le formateur salarié et le travailleur indépendant»



## Rythmes scolaires, le risque d'un manque d'animateurs

Un premier bilan de la réforme laisse apparaître un déficit d'animateurs qualifiés et on devrait s'en rendre mieux compte après les élections municipales.

Ce sentiment a été exprimé par le Collectif des Associations

pour l'Ecole, la Jeunesse au Plein Air, la Ligue de l'Enseignement, et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Leurs représentants ont été auditionnés à la fin janvier par la mission d'information sur les rythmes scolaires du Sénat.

Le CDOS s'est livré de son côté à une enquête qui sera publiée prochainement, de laquelle il ressort les mêmes inquiétudes en Val-de-Marne, lesquelles sont souvent liées aux rémunérations des éducateurs et au nombre nécessaire.



## Le poids économique du sport ???

On ne cesse d'avancer des chiffres en France, sans pour autant avoir fait réaliser des études très précises, alors que les représentants du mouvement sportif souhaitent valoriser cette contribution et ce poids auprès de l'Etat.

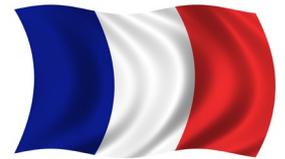
Selon une étude de Sport England réalisée en Angleterre, le poids économique du sport dans ce pays est considérable et devrait amener la France à avoir recours à un cabinet indépendant pour se livrer à une étude semblable.

Quelques chiffres d'outre-

manche significatifs :

- Le sport et les activités liées ont généré 24,5 milliards d'euros, soit en VAB (valeur ajoutée brute) 1,9% du total de l'économie, ce qui en fait un des principaux industriels (source 2010)
- Le sport et les activités liées, c'est aussi 440.000 emplois à temps plein, soit 2,3% du total des salariés.
- La plus-value du bénévolat a été évaluée à 3,3 milliards d'euros et à 13,5 milliards d'euros pour la santé (source 2011/2012).

Par simple comparaison avec notre pays qui comptait 65 millions d'habitants et l'Angleterre 50 millions en 2012, dans ce dernier 15,5 millions d'adultes de plus de 16 ans pratiquaient un sport au moins une fois par semaine (36% au total) et 21 millions une fois par mois (source 2011/2012). Depuis l'Angleterre compte 56 millions d'habitants et la France 66 millions.



## Modernisation de la loi sur le sport

Nous allons aborder seulement la partie sur la santé pour laquelle on a une information précise sur le groupe de travail qui a été constitué. Celui-ci s'est réuni le 5 mars au Ministère des Sports, il est constitué de différents acteurs (assurances et mutuelles, mouvement sportif, médecins...).

Des propositions ont été faites concernant la prescription médicale de l'activité physique, et les règles d'obtention du certificat médical pour la délivrance de la licence sportive. Différentes propositions ont été présentées au mouvement sportif afin d'en débattre.

Un compte-rendu nous a été adressé par Martine Pothet, membre du bureau du CDOS, et représentant la FSGT lors de cette réunion. Vous le trouverez sur notre site. Par contre nous ignorons quelles étaient les autres personnes qui représentaient le mouvement sportif. Faudra-t-il peut-être s'inviter à cette table...?

Quoi qu'il en soit, nous avons particulièrement retenu le principe de la création d'un article « *prévention et traitement médical par les activités physiques modifiant le Code de santé publique, cet article prévoyant la prescription mé-*

*dicale d'activité physique adaptée à la pathologie ou au risque médical du patient comme recours aux thérapeutiques non médicamenteuses* ».

La première observation formulée est : la prescription est curative, cela ne suffit pas, elle doit également être prescrite en prévention primaire. D'autres remarques ont été faites et nous noterons avec plaisir que la commission « Sport-Santé » du CDOS avait déjà abordé les autres observations formulées bien avant cette réunion et depuis plusieurs années.

**«création d'un article [...] prévoyant la prescription médicale d'activité physique adaptée à la pathologie ou au risque médical du patient comme recours aux thérapeutiques non médicamenteuses»**

## Charte des engagements réciproques

Le Premier Ministre, le 14 février dernier à Nancy, a signé une nouvelle charte d'engagements réciproques qui devrait permettre aux associations de toutes natures de faire reconnaître leurs actions auprès des pouvoirs publics.

Il est exact de préciser, et sans démagogie, que c'était déjà le cas dans le Val-de-Marne...

Sans innovation marquante, cette charte rappelle des principes qui ne semblent pas généralisés partout :

- Conforter la place des citoyens dans les instances locales et nationales,
- Rendre plus lisibles les critères d'octroi des subventions,
- Favoriser la création de lieux d'accueil,

- Informations et conseils aux associations,
- Non cumul de mandats associatifs,
- Parité,
- Lutte contre les discriminations.

Des sujets qui devraient être repris lors des prochaines Assises Départementales du Sport.



Jean-Marc AYRAULT

## Les JO vu par les Franciliens

**ir ds**  
Institut Régional de Développement du Sport

  
**francetélévisions**  
diffuseur officiel



L'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) a réalisé une enquête par téléphone auprès de 3.000 franciliens, 6 mois après les Jeux de Londres. Les résultats qui n'ont que la valeur d'un sondage dans un instant donné et dont le résultat est sensible au contexte, et aussi la manière dont les questions posées. Nonobstant ces réserves, nous avons relevé quelques chiffres dont on peut faire une extrapolation plus large sur l'ensemble de la population francilienne, soit :

- 68% des sondés de plus de 15 ans ont suivi les J.O
- Les retransmissions ont été suivies par 6,6 millions de personnes dont 3 millions régulièrement (au moins 4 jours par semaine).
- Moins de 1% des sondés se sont rendus à Londres.
- L'intérêt des français s'explique par le fait que sur 16

journées de compétitions, il y en a eu 14 où les français ont décroché des médailles.

- 2% des sondés de plus de 15

*« 2024 pourrait être une année favorable à l'Europe, si on excepte l'Afrique du Sud souvent citée, la France semblerait la mieux placée après trois échecs consécutifs »*

ans ont repris une activité sportive suite aux J.O de Londres.

- Sportif régulier, occasionnel, non sportif, autonome

ou encadré ont eu un intérêt pour l'événement se situant entre 35 et 39%, soit 37% de en moyenne.

Cette étude laisse percevoir que les J.O ont une image positive à 93% et que 85% des sondés seraient favorables à une candidature française. Dans le même temps les avis défavorables portent sur deux obstacles : le coût élevé et le manque d'utilité des équipements sportifs après l'événement.

Sans nullement préjuger d'un avenir assez lointain, 2024 pourrait être une année favorable à l'Europe, si on excepte l'Afrique du Sud souvent citée, la France semblerait la mieux placée après trois échecs successifs. Le dépôt des candidatures est assez proche puisqu'il est prévu pour septembre 2015.

## Paris 2024

On en parle, ils en rêvent.

Si les candidates à la mairie de Paris sont toutes deux plutôt réservées, notre Ministre des Sports est enthousiaste à l'idée d'une candidature française et parisienne pour organiser les Jeux Olympiques 2024.

Si le CIO l'appelle de ses vœux (c'est son intérêt d'avoir beaucoup de prétendants prestigieux), si le CNOSF semble favorable, l'homme dédié aux grands événements internationaux, un costume sur mesure, Monsieur Bernard LAPASSET, considère qu'il sera « atteint par la limite d'âge » sans éprouver la nécessité de passer la main dès maintenant ou, avant l'échéance.

On ne parle pas de projet, on

n'évoque qu'une candidature. Avec de trop nombreux avis personnels.

*« les habitants ne sont pas toujours les plus fervents partisans. »*

En ne retenant que Paris, on hypothèque d'emblée nos chances. Mais qu'en pensent les franciliens et/ou les parisiens et/ou les habitants de la future mégapole. De récents referendums (Norvège, Suède, Munich, etc...) confirment que les « habitants » ne sont pas toujours les plus fervents partisans.

On a envoyé une délégation prendre son inspiration à Londres en oubliant bien vite que les Anglais ont obtenu les Jeux en présentant un budget hors taxes lorsque les autres le faisaient « TTC », par exemple. Faut-il dans chaque candidature une dose de roublardise ? Le CIO s'en moque, ce n'est pas lui qui finance.

Si un engouement devait conduire à une candidature pour les Jeux d'été de 2024, n'oublions pas d'en faire un projet auquel tous adhèreraient, un projet porté par un leader charismatique, autour d'une équipe, un projet qui aura très certainement de sérieux concurrents comme Berlin dont la possible candidature est en train de susciter un réel engouement....



## Jeux Olympiques d'hiver : le patinage s'interroge

Tous les représentants de ces disciplines n'ont pas démerité mais aucune médaille n'est venue concrétiser les efforts consentis.

Depuis de nombreuses années, la vie est agitée dans les instances fédérales, des conflits permanents enveniment un climat délétère, des négligences à

Sotchi, dont nous nous sommes fait l'écho, ont contrarié la bonne marche de l'équipe de France, etc...

En conséquence, une mission a été confiée par le Ministère à l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, et elle devra rendre son rapport avant le 30 juin prochain.

Il est vrai que sont regroupées des spécialités totalement indépendantes : patinage artistique, danse sur glace, patinage de vitesse, luge, bobsleigh, etc.... Rappelons qu'à partir de 2006, le hockey sur glace a été confié à une fédération spécifique.



## Sotchi : le xénon médaille d'or du dopage

Alors que l'on pensait l'arsenal des produits dopants sérieusement neutralisé, un nouveau produit, en apparence anodin, un gaz, le xénon, a fait son apparition lors des derniers Jeux Olympiques d'hiver. Certes, ce produit n'est pas interdit, ni recherché, mais des performances surprenantes laissent supposer qu'il n'est pas si anodin... et il a été utilisé de manière quasiment généralisée par la nation organisatrice.

Bien évidemment, les autorités locales, et notamment l'Agence Fédérale Russe de Biomédecine, ont minimisé les effets de ce produit qui favorise la production naturelle d'EPO. Il se dit que plusieurs équipes cyclistes se sont intéressées au

sujet et l'équipe américaine GARMIN a confirmé l'avoir abandonné après avoir connu des soucis... sans autre précision. Chacun interprétera à sa juste valeur la démarche !

Le Xénon, selon le professeur Xavier BIGARD, de l'AFLD, est un gaz « noble » parfois utilisé dans certaines anesthésies générales. Il aurait un effet protecteur sur certaines cellules cardiaques et du cerveau. Il est particulièrement onéreux. Il laisse perplexe les autorités sportives dont l'AMA ! Il est exact qu'aucun élément ne permet d'évaluer les effets secondaires, toutefois l'éthique est sérieusement mise à mal par certains scientifiques ou apprentis sorciers qui font des

tests sur les rongeurs, puis passent à l'homme. La logique voudrait que l'AMA, faute d'études sérieuses sur l'homme, le place, par précaution, sur la liste des substances interdites.

Un autre effet constaté semble être une production anormalement élevée de testostérone induisant une intense activité sexuelle, sujet abondamment traité par la télévision allemande ! Et qui aurait révélé le subterfuge...

Consulté par les médias, le Docteur Jean-Pierre MONDENARD, plume val-de-marnaise redoutée, qualifie cette affaire de « redoutable pied de nez à l'antidopage et au CIO ». Qu'en pense Monsieur KILLY ?

*« Le Xénon [...] favorise la production naturelle d'EPO [...] il aurait un effet protecteur sur certaines cellules cardiaques et du cerveau. »*

## Affaire Armstrong

Avant de probables films, le feuilleton Armstrong fait toujours recette et deux livres récents reviennent sur la plus grande supercherie du sport. Ils apportent de nouveaux témoignages confirmant l'extraordinaire escroquerie à laquelle ont coopéré de nom-

breuses institutions et de multiples hommes politiques. S'il reste peu de doute sur les motivations de l'UCI, on peut raisonnablement dédouaner des hommes politiques, dont Nicolas SARKOZY, pour être malencontreusement intervenus. A ce sujet, il semble confirmé

qu'une intervention policière avec des éléments probants ait été interrompue au dernier moment, à la demande de l'Élysée.

Jusqu'où iront ces révélations ? Sont-elles toutes crédibles ?



Lance ARMSTRONG

## Exemption de la TVA

Elle touche toutes les associations qui peuvent émettre des factures pour des prestations dont les activités lucratives ne sont pas prépondérantes. Il

existe un seuil maximum par année civile de 60.000 euros à ne pas dépasser pour ne pas être soumis au paiement d'une TVA.

Il convient dans ce cas de bien mentionner sur les factures « TVA non applicable, article 260 et 261 du Code Général des impôts.

**TVA**

## La réserve parlementaire en question

« chaque député dispose en moyenne de 1.300.000 euros par an »

Celle-ci est fort peu connue, et pour la première fois le site de l'Assemblée Nationale donne des chiffres pour 2013.

C'est ainsi que l'on sait que chaque député dispose en moyenne de 1.300.000 euros par an qu'il peut attribuer à sa

guise. Les principales aides ainsi distribuées vont aux communes, aux associations ou fondations menant des projets d'intérêt général.

Vous pourrez ainsi savoir député par député et bénéficiaire par bénéficiaire les montants

qui ont été répartis.

Il s'agit donc d'une transparence qui était nécessaire après des révélations dans les médias qui avaient provoqué quelques remous, vite oubliés sans doute.

## Football : le cas de Monaco fait toujours débat

Le cas nous concerne peu car nous sommes à des années lumières de ces préoccupations. Le processus de décision et les réactions sont davantage révélateurs d'une certaine vision du sport, une vision difficile à partager.

D'un côté un club richement sponsorisé par un mécène

dans un environnement fiscal favorable, de l'autre des décisions qui font débat parce qu'assises uniquement sur des propositions, des accords de circonstance, non sur des textes ou des règlements internationaux. Personne ne contestera les avantages monégasques dont les monégasques eux-mêmes sont fiers.

Peut-on en déduire que l'on cherche uniquement à exploiter financièrement et opportunément une situation ? Très certainement lorsque cette course effrénée à l'argent anime les mêmes hommes pour lancer un appel d'offre sur les retransmissions télévisées, en 2014, pour la période 2016 – 2020,

soit avec deux ans d'avance, alors que notre société traverse une grave crise. Comme dirait un médecin, c'est un pied de nez à la solidarité.

Nous sommes très loin des préoccupations sportives, cela relève davantage du spectacle. Est-ce l'objectif recherché ?

## L'arbitrage en question

Dans le football national, l'arbitrage fait débat depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années. On peut bien évidemment admettre l'erreur humaine, on peut admettre que les instances nationales et internationales ne favorisent pas la mission des hommes en noir, on peut réaffirmer le respect de la décision. L'absence d'arbitres français à la prochaine coupe

du monde est révélatrice d'un malaise, conséquence d'options politiques et techniques peu judicieuses.

Que peut-on raisonnablement espérer ? Une réforme ? Un recours, comme certains le suggèrent, à des arbitres étrangers ?

D'une part, il y a aussi des décisions malencontreuses à

l'étranger, d'autre part, on observe que les responsables de clubs lésés sont prompts à crier à l'injustice. Dans le cas contraire, lorsque la décision les avantage, jamais ils n'aident un arbitre en admettant « que son joueur était hors-jeu, qu'il a marqué de la main, etc... » et, lorsqu'il y a un penalty (injustifié), on le transforme en but sans scrupule et on le célèbre ! L'his-

toire ne précise pas si ces gens dorment bien.

Peut-être que l'arbitrage verra cela d'un autre œil donc se remettra en cause lorsque le joueur, lui-même, ira voir l'arbitre pour rétablir les faits.

Il y a donc de sérieux progrès à faire, de part et d'autre.

## Retransmission de Roland Garros, un accord de raison

Dans un marché Français jugé difficile, la FFT (Fédération Française de Tennis) a conclu un accord à minima avec France Télévisions et Eurosport qui comporte une légère augmentation des droits qui passent de 15 à 17,5 millions par an.

Le double partenariat a donc été reconduit pour 5 années (2014 à 2018) qui marquera à

l'échéance les 90 ans de l'existence du tournoi. Eurosport aura sa part d'exclusivité dans la tranche horaire de 11 à 15 h durant les 9 premiers jours, France Télévisions conservera l'essentiel de la diffusion sur ses chaînes 2 et 3.

La FFT est quand même déçue par rapport à ses ambitions affichées, car après le

premier appel d'offres lancé l'an passé sur les droits de retransmission du tournoi où dix candidats s'étaient déclarés, il n'en avait subsisté que deux, ceux qui ont renouvelé leur partenariat. Il y a donc une déception au regard de la croissance des droits à l'international comparé au marché français qui est de 10% pour Roland Garros.

La renégociation des droits entreprise l'an passé n'a pas abouti, elle avait pour but de permettre de se rapprocher sensiblement de Wimbledon (30 millions d'euros) et de l'US Open (60 millions d'euros). On est donc loin du compte et c'est bien un accord de raison qui a été signé, faute de candidatures de substitution.

## Formation 1 000 bénévoles

Le CDOS a reconduit ce dispositif avec le concours de la DDICS, et il ne le regrette pas car c'est une vingtaine de bénévoles qui se sont inscrits pour suivre une formation pendant les vacances de Pâques.

Une autre session est d'ores et déjà envisagée à l'automne dans un calendrier à définir, afin de satisfaire les besoins

existants, tout en permettant à chaque personne de suivre une formation compatible avec son emploi du temps.

Nous tenons à remercier le mouvement sportif et les services des sports des villes d'avoir bien relayé nos informations sur le programme que nous proposons, comme dans toute chose événementielle, la com-

munication joue un rôle primordial.

Une des missions du CDOS est le développement du sport, celui-ci ne peut se faire sans l'engagement de nouveaux dirigeants et dirigeantes qui doivent pouvoir bénéficier d'un complément à leurs acquis.



## Lancement du site Sport-Santé

[www.lasanteparlesport.fr](http://www.lasanteparlesport.fr)

Voici l'adresse du site monté par le CDOS et dont on vous a tant parlé ces derniers mois. Il est officiellement lancé pour les associations qui souhaitent y être référencées en tant que clubs en capacité d'accueillir des publics sédentaires et/ou souffrant de pathologies chroniques.

Pour ceux qui n'avaient pas pu assister à notre réunion de présentation du site fin décembre, voilà quelques explications

sur la démarche à suivre. Ce n'est pas compliqué et nous sommes là pour vous guider. Dans un premier temps, seul l'espace de création de comptes pour les clubs sera disponible et ce jusqu'en septembre. Il vous suffira de cliquer sur l'icône en haut à droite « Créer mon espace » et de renseigner un formulaire pour indiquer vos coordonnées et les identifiants que vous souhaitez utiliser pour vous connecter. Vous serez ensuite automatiquement redirigé vers un ques-

tionnaire pour donner des informations précises sur la ou les activités que vous proposez ainsi que sur les adaptations que vous mettez en place en fonction des publics accueillis. Nous conseillons ainsi aux éducateurs de remplir ce questionnaire plus qu'aux élus.

Si vous veniez à rencontrer des difficultés, n'hésitez pas rejoindre Jessica par téléphone au 09.61.06.90.77 ou par courriel à [jessica@cdos94.org](mailto:jessica@cdos94.org).



## Enquête mutuelle

En tant que représentant du mouvement sportif Val-de-Marnais, il est important pour le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne, de pouvoir aider les associations sportives du département dans leurs démarches administratives.

Un des gros chantiers à venir, sera la généralisation obligatoire de cette complémentaire santé.

En effet, l'article 1er de la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14/06/2013 (n° 2013-504) prévoit, à l'horizon du 1er/01/2016, la généralisation de la couverture complémentaire « frais de santé ».

Ainsi, afin de pouvoir bénéficier du meilleur rapport qualité prix, il nous semble opportun d'étudier la possibilité de mutualiser la globalité de nos besoins et de peser de tout notre poids dans une négociation globale.

Pour ce faire, nous lançons d'ores et déjà une enquête afin de répertorier tous les travailleurs du sport val-de-marnais dans le champ sportif associatif. Ceci afin de constituer un dossier auprès des prestataires de santé. Toutes les personnes salariées, peut importe le temps de travail ou le contrat, sont concernées.

Plus nous serons nombreux à répondre à cette enquête, meilleur

sera la proposition. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de la diffuser largement.

L'enquête est disponible dans sa version informatique à cette adresse : [www.cdos94.org/mutuelle.xls](http://www.cdos94.org/mutuelle.xls)

Nous vous remercions de bien vouloir la **retourner de préférence (pour des questions de traitement) par e m a i l** à [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

**Vous pouvez aussi vous renseigner par téléphone au 01.48.99.78.32**



« répertorier  
tous les  
travailleurs du  
sport val-de-  
marnais dans  
le champ  
sportif  
associatif »

## Les Echos 94

### Le sport à Vincennes se porte bien

C'est avec plaisir, qu'à la lecture du mensuel de cette ville que nous recevons pour la première fois, nous constatons de brillants résultats, tant en terme de résultats sportifs qu'en terme de développement. Ce n'est pas à proprement dit une découverte mais une confirmation. Si on connaît la course traditionnelle des Foulées de Vincennes qui rencontre chaque année un grand succès, la dernière édition ayant vu quelques 5.500 participants venus se confronter sur 5 et 10 km, la ville de Vincennes à d'autres motifs de satisfaction :

- Le tennis de table qui compte plus de 280 adhérents avec une progression de 25% du nombre de féminine, et d'excellents résultats en compétition portés par une élite de jeunes.
- L'escalade avec l'AVE qui grimpe, c'est le cas de le dire, et qui aura 8 qualifiés pour participer au Championnat d'Ile-de-France.
- Le badminton qui profite de la dynamique nationale qui a vu le nombre de pratiquants triplé en 15 ans. Le VBC qui compte plus de 250 membres dont une quinzaine de compétiteurs qui ont remporté pas moins de 6 tournois en Ile-de-France, sans compter

une douzaine de places d'honneur.

Bien entendu cette liste est loin d'être complète mais notre but est de mettre en valeur les acteurs départementaux du sport qui nous font parvenir des éléments de communication.

### Football féminin

Le dimanche 16 mars, la VGA Saint Maur affrontait le FCF Juvisy pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe de France.

Devant un nombreux public – plus de cinq cents spectateurs – les jaunes et bleus ont réalisé, face à l'une des meilleures équipes françaises, une fort honorable prestation. Réduites à 10 suite à l'expulsion de leur gardienne pour une faute en dehors de sa surface de réparation, les Saint Mauriennes ont longtemps fait jeu égal avec leurs adversaires du jour, ne cédant qu'en fin de partie.

Même si le score peut paraître lourd (4-0), elles n'ont pas à rougir de leur défaite, ce qu'elles ont montré est fort encourageant pour la suite de leur saison.



### ASO Tennis

Il existe une section de tennis, à l'Avenir Sportif d'Orly, ouverte en direction des jeunes dont le but est de développer leurs qualités tennistique pour amener certains à un stade de pratique compétitive.

Cette école poursuit aussi un autre but de solidarité entre enfants, parents et éducateurs, et cette année ils ont célébré le samedi 22 mars leur participation aux Restos du Cœur pour la cinquième année, ce qui a créé un fort lien entre tous. A l'occasion de cette petite fête, Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD avait demandé à Christian LOPES de venir marquer par sa présence tout l'intérêt que porte le CDOS à ce genre d'action.



### Parc Interdépartemental des Sports de Choisy le Roi

Dans le cadre d'un projet de transformation en base aérienne pour le défilé du 14 juillet, le Parc sera fermé au public du 15 juin au 15 juillet et l'Etat a chargé les exploitants, la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne, d'indemniser le sec-

teur sportif. Le CDOS recevra donc, à cette occasion, une soule de 1,2 millions d'euros et le Président de la République a convié le personnel du CDOS en loge d'honneur pour assister au défilé à ses côtés.

### Résultats du Sun Frisbee Club

Pour le 1er week-end du Championnat de France en extérieur D1, l'équipe 1 du club, avec juste une défaite contre les champions de France en titre et 3 victoires, se qualifie en poule haute, c'est-à-dire parmi les 6 meilleurs équipes de France.

L'équipe 1 tentera de se qualifier pour les Championnats du Monde des clubs et l'équipe 2 de monter en D3.

### Le CDOS était présent...

- 1 et 2/03, Coupe du monde Epées Dames à Saint-Maur-J. Célérier, A.Louvard
- 7/03, Assemblée générale du C.D de Golf à Créteil-W.Leguy
- 9/03, Internationaux de Gymnastique Rythmique à Thiais- C.Lopès
- 16/03, Coupe de France de football féminin à Saint-Maur-JC.Girard
- 18/03, cérémonie du Boxing Club Villeneuve/Ablon à Ablon- JC.Girard
- 23/03, Challenge Lecuyer Tennis de Table au Kremlin-Bicêtre- A.Louvard

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...